

informelle, etc. Le ministère du Développement rural a formé le Conseil pour l'avancement des populations et de la technologie rurales afin de faciliter l'octroi des subventions gouvernementales et étrangères aux ONG, et pour contrôler les progrès de ces dernières.

Ces changements se sont produits en raison de pressions des agences internationales, et parce que le gouvernement a réalisé que seul, il est incapable d'améliorer les conditions de vie des pauvres. Certaines ONG réputées sont dirigées par des personnalités comme des cadres supérieurs gouvernementaux à la retraite, des scientifiques, des professionnels, des philanthropes et des industriels.

L'attitude des gouvernements des États et des strates administratives inférieures face aux ONG est dans l'ensemble négative mais varie d'un État à l'autre. Dans les États du Gujerat, du Maharashtra, du Tamil Nadu et de l'Andhra Pradesh, par exemple, plusieurs ONG bien établies entretiennent de bons rapports avec le gouvernement. Mais les gouvernements des États de l'Orissa, du Bengale de l'Ouest et du Bihar, voient les ONG d'un mauvais œil. Dans les États du Rajasthan, de l'Uttar Pradesh, du Madhya Pradesh, du Kerala, du Karnataka et du Himachal

Pradesh, il existe moins d'ONG qu'ailleurs en Inde.

Les ministères dirigés par des officiels qui appuient les ONG les intègrent à leurs programmes. Les gouvernements tendent parfois à impliquer les «bonnes» ONG dans les activités ministérielles en fonction de l'opinion des fonctionnaires de district.

Les ONG les plus en vue se consacrent à la défense de l'environnement et à l'avancement des femmes. Plusieurs de ces organisations et des personnalités qui en sont membres ont été acclamées aux niveaux national et international. Leurs revendications attirent souvent l'attention des médias. Les ONG dans les domaines de la santé et de l'éducation ont mis à l'essai des concepts novateurs qui ont influencé les politiques et les programmes nationaux. Des représentants d'ONG sont souvent membres de comités consultatifs gouvernementaux.

On a tenté à plusieurs reprises — et parfois sans grand succès — de coordonner les activités des ONG et du gouvernement en formant des comités de coordination au niveau des ministères, des gouvernements des États et de leurs services, et des districts. Certaines ONG ont formé des comités au niveau de leur district et du gouvernement de leur État. Mais la